COMMUNE DE MAXENT
Ille-et-Vilaine

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 035-213501695-20261001-2026076-DE

Nombre de conseillers
En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 2

L'an deux mil vingt-six, le premier octobre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de MAXENT dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Ange PRIOUL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 septembre 2026.

Présents : Maëlys BARBIER, Julien BLANCHET, Sophie BLEJEAN, Soizic BLOT, Pierrette DANIEL, Dalila JAZUEL, Christophe JICQUEL, Sylvain GEORGES, Audrey HIROU-ROBERT, Ange PRIOUL, Sébastien RAOULT, Emilie THAUNAY.

Secrétaire de séance : Sylvain GEORGES.

Absents excusés : Emmanuel MONVOISIN, Etienne ROUAUD (pouvoir à Sophie BLEJEAN), Pierre-Ellin SILVESTRE (pouvoir à Sébastien RAOULT)

2026-076 : Personnel communal : remboursement de la mise à disposition d'un agent auprès du CCAS de Maxent.

Un agent communal est mis à disposition 3 heures par semaine auprès du Centre Communal d'Action Sociale de Maxent.
La commune demande le remboursement de sa mise à disposition auprès du Centre Communal d'Action Sociale de Maxent.
Il est demandé de fixer le tarif horaire, à savoir 22,80 € de l'heure. Pour l'année 2026, le remboursement s'élèverait à 3 215,00 €.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- De fixer le tarif horaire à 22,80 € pour l'agent communal mis à disposition 3 heures par semaine auprès du Centre Communal d'Action Sociale de Maxent.
  Pour l'année 2026, le remboursement s'élèverait à 3 215,00 €.

Le registre dûment signé
Le Maire, Ange PRIOUL

MAIRIE DE MAXENT
35380